

## Fiche

Rome a conquis le bassin méditerranéen, vaste ensemble de régions et de peuples différents. Mais le pouvoir est toujours entre les mains de la République. Jules César, trop ambitieux et trop hardi, ne peut unifier l'Empire sous son autorité. Comment son fils adoptif y parvient-il ? Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau régime ?

### I. La naissance de l'Empire

#### 1. La mort de César

• Le consul **Jules César** est rentré de Gaule couvert de gloire. Les citoyens romains et le Sénat lui confient des pouvoirs beaucoup plus importants que ceux d'un magistrat ordinaire.

Il reçoit le titre d'*imperator* (à l'origine du mot *empereur*), titre des généraux victorieux.

Il dispose de **tous les pouvoirs** militaires et religieux.

Jules César

Gravure de Goltzius, XVII<sup>e</sup> siècle. © J.-L. Charmet



• César souhaite remanier la constitution romaine pour faire de Rome et de son Empire un État unifié. Il veut être roi mais ses ambitions se heurtent à la **méfiance des sénateurs**.

Certains sont hostiles à ce chef trop puissant, d'autres voudraient prendre sa place. Jules César est assassiné au Sénat en 44 av. J.-C.

#### 2. La prise de pouvoir d'Octave

• La République est alors **divisée en deux camps** : d'un côté, les assassins de César, de l'autre, ses anciens amis, notamment l'un de ses généraux, Antoine, et son fils adoptif, **Octave**. Celui-ci, jeune homme de dix-neuf ans, n'a pas encore remporté de succès militaire mais s'allie à Antoine pour abattre les assassins de l'*imperator*. Il ajoute à son nom celui de son père adoptif, César.

• **Antoine** apparaît bientôt comme l'homme le plus puissant de la République. Le Sénat, qui craint de le voir diriger seul, décide de lui retirer sa magistrature. Allié à **Cléopâtre**, reine d'Égypte, Antoine prépare son armée.

• **Octave fait alliance avec le Sénat**. Il déclenche une guerre nationale et remporte la victoire contre Antoine et Cléopâtre, qui se suicident. Cette victoire marque dans l'histoire romaine une étape capitale : **elle clôt la période républicaine** et inaugure l'Empire. Octave prend alors le titre d'empereur et se présente comme le sauveur du Sénat et de la République.

En réalité, il concentre entre ses mains tout le pouvoir.

En **27 av. J.-C.**, le Sénat lui permet de porter un nouveau nom, réservé aux dieux et aux objets sacrés : **Auguste**, qui signifie « choisi par les Dieux ».

#### 3. Les raisons de sa réussite

• Après sa victoire sur Antoine, **Octave reste le seul maître**. Son habileté ne saurait seule expliquer sa réussite : elle a des antécédents historiques.

• Des généraux romains, tels Jules César ou Antoine, ont déjà tenté d'imposer au Sénat leur pouvoir personnel : durant le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les conquêtes ont donné beaucoup d'importance aux chefs militaires. Ils apportent à Rome gloire et richesses. **Ces grands généraux** ont à leur service des soldats fidèles qui leur obéissent plus volontiers qu'ils ne se plient aux ordres du Sénat. Ce dernier

perd peu à peu de son pouvoir.

- De plus, **l'immense territoire de Rome** devient difficile à diriger pour la République. Sénateurs et magistrats ne suffisent plus : une nouvelle organisation du pouvoir est nécessaire.

## II. L'organisation de l'Empire

### 1. Un chef suprême

- « César Auguste, fils du divin César, grand pontife, *imperator*, consul » : Auguste exerce les principales magistratures romaines et affirme bientôt que Jules César, son glorieux père, était d'extraction divine. Lui-même devient **grand pontife**, c'est-à-dire le chef de la religion romaine. Il reprend le titre d'empereur et conserve celui de consul, comme au temps de la République.
- L'**empereur** est le personnage central de l'administration romaine : il prend les décisions pour l'ensemble des citoyens et les fait connaître par des écrits, affichés dans Rome (plus tard, ils seront même gravés dans la pierre). L'empereur choisit lui-même son successeur en l'adoptant comme son fils.

### 2. L'organisation administrative

- Pour gouverner, Auguste s'appuie sur de très nombreux **collaborateurs**. Ce personnel administratif est composé d'esclaves affranchis (particulièrement fidèles) et de citoyens (souvent originaires du Latium) appartenant à la classe des **chevaliers** mais dont la richesse est trop récente pour qu'ils soient reconnus par le Sénat comme les égaux des vieilles familles de Rome qui le composent. Ils ne font donc pas carrière au Sénat mais au service de l'empereur.
- Malgré ces transformations, **Auguste, prudent, dissimule son autorité absolue sous des apparences républicaines**. Le Sénat existe toujours. L'empereur établit la liste des membres qui peuvent en faire partie et préside à leurs réunions. Les sénateurs transmettent le commandement aux magistrats que choisit Auguste. Quant aux assemblées de citoyens, **les comices**, elles ne se réunissent que pour acclamer les décisions de l'empereur.
- Auguste impose **la conception unificatrice de César**. À sa mort, en 14 apr. J.-C., la République romaine est devenue l'Empire romain. Son fils adoptif Tibère lui succède et exerce une dictature personnelle. Il a soin, cependant, de convoquer les sénateurs pour qu'ils lui confient officiellement ce pouvoir. La République est morte mais son souvenir reste très présent.